

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2011

Réception par le Prefet : 11/07/2011

Publication : 15/07/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP 2011-7-3-8

Séance du vendredi 8 juillet 2011

ETUDE SUR LE TRANSPORT EXCEPTIONNEL ENTRE BELFORT ET LES PORTS RHENANS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

- d'accepter de contribuer à hauteur de 6,25 % (soit 9 608 € HT) au financement de la phase « Evaluation détaillée des itinéraires retenus » de l'étude sur le transport exceptionnel depuis les sites industriels de la ville de BELFORT vers les ports rhénans ; les crédits seront prélevés sur le programme A693, chapitre 011, fonction 821 et nature 617.
- d'approuver les modalités de paiement telles qu'elles sont prévues dans la convention (paiement unique après validation de l'étude) ;
- d'autoriser le Président à signer la convention jointe en annexe.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions